

# Réinscription administrative d'un stagiaire en Mastère spécialisé « Éco-conseiller.ère » à l'INSA Strasbourg

*Pour toute question, vous pouvez vous adresser au Centre de formation continue à l'adresse : [msec@insa-strasbourg.fr](mailto:msec@insa-strasbourg.fr)*

Pour information l'école sera fermée du 22 juillet 2023 au 15 août 2023 inclus pour les congés d'été.

## 1. Connaître votre statut au cours de la formation

Vous conserverez votre statut de stagiaire de la formation professionnelle continue, sauf si vous avez toujours été étudiant.e. Si vous étiez étudiant.e en 2022/2023 vous garderez votre statut d'étudiant.e. dans le prolongement de la formation initiale.

## 2. Préparer sa pré-inscription en ligne

Vous devrez effectuer votre pré-inscription en ligne **entre le 6 juillet et le 30/08/2023** (date prolongeable exceptionnellement).

Vous aurez besoin de connaître :

- Vos identifiants d'accès au compte numérique INSA (voir votre certificat de scolarité 2022/2023)

Préparez :

- une copie d'une pièce d'identité officielle en cours de validité (carte d'identité, passeport, titre de séjour, etc.)
- une nouvelle attestation d'assurance responsabilité civile portant la mention « Scolaire et extra-scolaire » ou « Etudes et stage » et indiquant votre nom et prénom pour 2023/2024 (année civile 2023)

## 3. Seulement si vous avez le statut d'étudiant.e vous vous acquittez de la Contribution de Vie Étudiante et de Campus (CVEC)

Tous les stagiaires qui ont gardé leur statut d'étudiant doivent obligatoirement s'acquitter de la Contribution vie étudiante et de campus (CVEC) avant la préinscription à l'INSA Strasbourg. Les stagiaires de la formation professionnelle continue n'ont pas à la payer.

L'acquittement se fait par paiement sur le site : [cvec.etudiant.gouv.fr](http://cvec.etudiant.gouv.fr)  
*Veillez à orthographier votre Nom et Prénom conformément à votre pièce d'identité.*

Pour plus d'informations : [MesServices.Etudiant.gouv.fr](http://MesServices.Etudiant.gouv.fr)

L'attestation nominative d'acquittement de la CVEC sera à numériser et à déposer obligatoirement au moment de votre préinscription en ligne.

## 4. Se pré-inscrire en ligne

Afin de vous aider dans la saisie, il est vivement recommandé de prendre connaissance du « Guide étudiant - préinscription en ligne » ([www.insa-strasbourg.fr](http://www.insa-strasbourg.fr) , onglet CANDIDATS / Inscriptions, rubrique Modalités d'inscriptions).

*Vous êtes invité.e à bien renseigner tous les éléments de chaque onglet de votre pré-inscription en ligne. A défaut votre inscription administrative ne sera pas validée.*

**Lien de connexion :** « [Étudiant déjà inscrit à l'INSA Strasbourg en 2022/2023](#) »

*(Navigateur préconisé : Firefox configuré en tant que navigateur français, même pour les étudiants étrangers - Navigateur à ne pas utiliser : Internet Explorer)*

**Connexion :** identifiant informatique INSA que vous trouverez sur votre certificat de scolarité 2022/2023

**Contribution Vie Etudiante et de campus (CVEC) (voir point 3.) :**

- Si vous êtes redevable de la CVEC renseigner votre numéro d'acquittement
- Sinon vous devez cocher « Non concerné(e) »

## 5. Vous finalisez votre pré-inscription

Pour valider votre inscription, vous devrez numériser vos pièces justificatives et les déposer en ligne.

**Dépôt des pièces justificatives :** (chaque pièce jointe ne doit pas excéder 2MB et doit être dans l'un des formats suivants : .pdf, .jpg, .jpeg, .png. *Veillez à la lisibilité des documents déposés*) :

- une copie d'une pièce d'identité officielle en cours de validité (carte d'identité, passeport, titre de séjour, etc.)
- l'attestation d'assurance responsabilité civile portant la mention « Scolaire et extra-scolaire » ou « Etudes et stage » et indiquant votre nom et prénom
- seulement si vous avez le statut d'étudiant.e l'attestation nominative d'acquittement de la CVEC

**Votre préinscription en ligne ne sera finalisée que lorsque vous aurez validé votre pré-inscription et ouvert la fenêtre d'impression de votre dossier. On vous conseille d'imprimer en .pdf votre dossier d'inscription.**

*Notez qu'aucun accusé de réception du dépôt des pièces justificatives en ligne ne vous sera adressé. Si votre dossier est incomplet, vous en serez informé.e par courriel (sur votre adresse courriel personnelle) ultérieurement.*

## 6. Certificat de scolarité, activation compte informatique et carte d'étudiant(e)

*Le Centre de formation continue traitera les pré-inscriptions au fil de leur arrivée. Il vous informera par mail quand votre inscription administrative sera validée.* A réception de ce mail vous pourrez télécharger vous-même vos certificats de scolarité en vous connectant à l'application de pré-inscription en ligne [Étudiant nouvel-entrant à l'INSA Strasbourg](#) (cliquez sur l'onglet "Rapport > Imprimer le certificat de scolarité").

Il vous faudra aussi activer votre compte informatique dans les plus brefs délais, à l'aide du « Kit démarrage informatique nouvel arrivant » disponible sur notre site : [www.insa-strasbourg.fr](http://www.insa-strasbourg.fr) , onglet CANDIDATS / Inscriptions, rubrique « Informations complémentaires ». NB : votre identifiant de connexion et votre adresse courriel INSA figurent sur le certificat de scolarité. Pour tout problème de connexion, vous pouvez écrire à :

[préinscriptions@insa-strasbourg.fr](mailto:préinscriptions@insa-strasbourg.fr)

Ce compte informatique INSA vous donnera accès à un ensemble de services numériques mis à votre disposition par l'INSA : messagerie, cours en ligne, accès au WIFI (réseau OSIRIS-LAB ou EDUROAM), etc.

Comme stagiaire inscrit à l'INSA, vous pouvez recevoir le nouveau sticker 2023/2024 pour votre carte « Pass Campus » : <https://www.passcampus.fr>.

Il sera donné sur demande à partir de septembre au bureau E2.23 ou par la poste( pensez à communiquer une adresse postale valide) ou encore lors de vos soutenances.